



28 Avril 2008

- Extrait -

## **Les premiers dossiers des nouveaux élus**

### **NAILLAT : Conseil Municipal**

#### **Questions diverses :**

Convention avec la société Numeo pour l'installation d'une station radioélectrique destinée à la fourniture d'accès internet haut débit : le Conseil Municipal, après avoir été informé de la pétition des habitants de la Barde et des problèmes de santé causés par les technologies sans fil : décide de rejeter la convention proposée par la société Numeo concernant la pose d'une station radioélectrique sur le château d'eau de la Barde : souhaite toutefois collaborer pour le choix d'un autre site situé à distance raisonnable des habitants et des bâtiments agricoles.